



COMMUNE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2016
Compte-rendu de la réunion transmis aux Conseillers Municipaux

2016-03-01 – Devis pour l'achat d'une tondeuse

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :
Par délibération du 9 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse pour remplacer la grillo.

Plusieurs propositions ont été reçues en mairie :

Fournisseur	Marque	Puissance fiscale	taille plateau	Prix HT	reprise	Prix remisé
Delagrée	Iseki	31 cv	1,52m	17300	3000	14300
	Iseki	33 cv	1,52m	15300	3000	12300
Espace emeraude	John Deere	1580	1,83m	19441	3000	16441
	John Deere	1570	1,57m	17949	3000	14949
Massé	Husqvarna			17411	6000	11411
Arti	kubota	31 cv	1,52 m	17487	2000	15487
		31 cv		16500	2500	14000

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la tondeuse de marque Kubota de l'entreprise Arti pour un montant de 16500€ HT, avec une reprise de la grillo pour 2500€.

2016-03-02 – Salle polyvalente : réservation pour un salon bien-être (week-end).

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

La location de la salle polyvalente pour faire un salon sur le bien-être a été demandée. Il s'agit donc de fixer le prix de location pour un salon – exposition. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer le tarif pour le week-end à 134€.

2016-03-03 – Vitré Communauté : convention pour la création du service commun - Conseil en énergie partagé

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Depuis 2013, Vitré Communauté a créé un service en Conseil en Energie Partagé afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine. Vitré Communauté propose de créer un service commun et pour cela, elle veut connaître notre volonté d'adhésion à ce service. Le coût annuel est d'environ 760€. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter de renouveler la convention pour la création du service commun - Conseil en énergie partagé sous condition que le coût horaire reste à 0.38€/an/habitant.

2016-03-04 – Service Assainissement - Compte Administratif 2015 et affectation du résultat

Monsieur TESSIER Daniel, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Le compte administratif se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	121 053,96 €	92 589,21 €		92 589,21 €
Recettes	121 053,96 €	98 288,69 €	17 175,17 €	115 463,86 €
Résultat de l'exercice 2015		5 699,48 €		
		Résultat cumulé		22 874,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	222 664,66 €	37 510,20 €		37 510,20 €
Recettes	222 664,66 €	57 512,19 €	146 110,70 €	203 622,89 €
Résultat de l'exercice 2015		20 001,99 €		
		Résultat cumulé		166 112,69 €

Monsieur TESSIER propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif et d'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 874,65 € comme suit :

- 22874€ au compte 002 de fonctionnement – excédent antérieur reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 du service assainissement tel que présenté.
- Affecte l'excédent de fonctionnement comme proposé.

2016-03-05 – Assainissement - compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2016-03-06 – Assainissement : vote du budget 2016

Christian OLIVIER, Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 d'assainissement qui est établi comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION = 121753,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT = 241690,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 du service assainissement tel que présenté.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2016-03-07 – ZAC Les Cerisiers/Le Plessis - Compte Administratif 2015

Monsieur TESSIER Daniel, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Le compte administratif se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	760 096,78 €	540 479,41 €		540 479,41 €
Recettes	760 096,78 €	566 482,58 €	152 266,39 €	718 748,97 €
	Excédent 2015	26 003,17 €		
		Résultat reporté 2014	152 266,39 €	
			Résultat de clôture 2015	178 269,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 102 233,09 €	528 874,68 €	532 420,30 €	1 061 294,98 €
Recettes	1 102 233,09 €	532 420,30 €		532 420,30 €
	Excédent 2015	3 545,62 €		
		Résultat reporté 2014	- 532 420,30 €	
			Résultat de clôture 2015	- 528 874,68 €

Monsieur TESSIER propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 de la ZAC Les Cerisiers/Le Plessis tel que présenté.

2016-03-08 – ZAC du Plessis-des Cerisiers : compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2016-03-09 – ZAC du Plessis-des Cerisiers : vote du budget 2016

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Christian OLIVIER, Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 qui est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réelles	Comptables	Totales
Dépenses	219617,67 €	528874,68€	748492,35 €
Recettes	244716,36€	503775,99€	748492,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réelles	Comptables	Totales
Dépenses	528874,68 €	503775,99€	1 032 650,67 €
Recettes	503775,99€	528874,68 €	1 032 650,67€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la ZAC Les Cerisiers/Le Plessis tel que présenté.

2016-03-10 – Vin d'honneur pour l'anniversaire du basket

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

L'association "les voltigeurs" fêtera ses 60 ans d'existence le 11 juin 2016. A cette occasion, la Commune de Domalain offrira le vin d'honneur. Il est proposé d'organiser le vin d'honneur comme suit :

- Achat de bouteilles de pétillant auprès du "Bon Marché" : il est prévu une bouteille pour 8.
- Service du vin d'honneur par les conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider cette organisation.

2016-03-11 – ZAC des cerisiers : validation du prix d'achat auprès des Consorts Béchu

Il a été convenu entre les consorts Béchu et la commune un prix d'achat de 50000€. Voici le détail :

Indemnité principale : $8577\text{m}^2 \times 4\text{€} = 34308\text{€}$

Indemnité de remploi : 4430.80€

Indemnité relative à la dépréciation du surplus et des arbres : 8329.20€

Frais d'avocat : 2932€

2016-03-12 – Restaurant " le bon appétit " : demande de subvention auprès de Vitré Communauté au titre de l'aide au dernier commerce

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Il est possible de demander une subvention auprès de Vitré Communauté au titre de l'aide au dernier commerce. Le taux de subvention est de 20%.

Commune de DOMALAIN - Réhabilitation Restaurant "Le Bon Appétit"

DEPENSES

Coût total HT	Coût total TTC
---------------	----------------

Honoraires	Mission Conception	LOUVEL ET ASSOCIÉS	2 000,00	2 400,00
	Mission Consultation des Entreprises	LOUVEL ET ASSOCIÉS	2 000,00	2 400,00
	Mission Suivi de Chantier	LOUVEL ET ASSOCIÉS	1 250,00	1 500,00
			5 250,00	6 300,00

Honoraires	Coordination SPS	DEKRA	1 120,00	1 344,00
	Contrôle technique	BUREAU VERITAS	1 430,00	1 716,00
	Vérification installations électriques			
	Diagnostic amiante-plomb	ALLO DIAGNOSTIC	700,00	840,00
			3 250,00	3 900,00

Travaux	Lot 1 - Démolition, Gros Œuvre, VRD	EIFPAGE	13 932,83	16 719,40
		avenant	2 539,79	3 047,75
	Lot 2 - Charpente bois	CCL	7 582,13	9 098,56
		avenant	1 458,86	1 750,63
	Lot 3 - Menuiseries intérieures, métallerie	MULONNIERE	12 051,54	14 461,85
		avenant	400,06	480,07
	Lot 4 - Doublage cloisons sèches, plafonds suspendus	COCONNIER	9 287,55	11 145,06
	Lot 5 - Carrelage faïence	JPM	4 239,45	5 087,34
	Lot 6 - Monte-charge	ABH	6 970,00	8 364,00
	Lot 7 - Peinture	THEHARD	3 217,49	3 860,99
	Lot 8 - Électricité, chauffage, courants faibles	ICE	8 593,81	10 312,57
		avenant	225,42	270,50
	modification de branchement	ERDF	439,00	526,80
	Lot 9 - Plomberie, sanitaire, ventilation	HERVE	5 226,31	6 271,57
				76 164,24

TOTAL DEPENSES	84 664,24 €	101 597,08 €
-----------------------	--------------------	---------------------

Subvention à hauteur de 20%	16 932,85 €
------------------------------------	--------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander la subvention auprès de Vitré Communauté au titre de l'aide au dernier commerce
- d'autoriser le Maire à signer tous les papiers afférents à ce dossier.

2016-03-13 – ZAC multi sites Le Plessis - Les cerisiers : Cahier des Charges de Cession des Terrains

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Conformément à l'art. L.311-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit approuver le cahier des charges de cession des terrains situés dans la ZAC. Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ) et qui a été intégré au PLU lors de la modification n°3 approuvée le 05 novembre 2012. Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains. Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce CCCT pour le lot suivant :

Lot 44 - surface de plancher = 220 m²

acquéreurs : Mr COUDRAIS Laurent et BLANCHET Laura

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le CCCT du lot 44 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer ces CCCT et tous les documents s'y rapportant.

2016-03-14 – L'Oseraie : permis d'aménager

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Le projet de permis d'aménager a été soumis à Mme Caruel, architecte des Bâtiments de France.

Plusieurs modifications ont été nécessaires par rapport au projet initial :

- La voie nord/sud devient une zone de rencontre (20km/h à priorité piétonne)
- Des murets sont ajoutés en entrée sud du secteur pour marquer l'accès à la zone de rencontre ; au nord, ces murets existent déjà et seront conservés
- Le linéaire de voie à sens unique est étendu au nord sur les 4 stationnements, et au sud jusqu'à la placette
- Pour ne pas avoir une emprise de voie surdimensionnée, la façade principale des constructions sur le macrolot 1 sera au plus proche de la voie et dans tous les cas ne pourra dépasser un recul de 3m
- L'accès au macrolot 1 se fera en continuité de l'accès au bois privé
- Le principe d'un talus autour du bois et du garage est retenu

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de ces changements.

2016-03-15 – Restaurant "le bon appétit" : avenants

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Des modifications ont été apportées lors des travaux du restaurant "le bon appétit".

Lot 1 – Eiffage : + 2539.79€ HT (rehausse des murets de terrasse)

Lot 2 – CCL : +1458.86€ HT (remplacement solivage terrasse)

Lot 3 – Mulonnière : + 400.06€ HT (nouvelle porte)

Lot 8 – ICE : + 225.42€ HT (modification de branchement)

Soit un montant total de 4524.13€ HT

Les nouveaux montants pour chaque lot sont les suivants :

Lot 1 - EIFFAGE : 16472.62€ HT

Lot 2 - CCL : 9040.99€ HT

Lot 3 - Mulonnière : 12451.60€ HT

Lot 8 - ICE : 8819.23€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces devis
- autorise le maire à signer les avenants correspondants

2016-03-16 – Devis sono pour le centre culturel

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Il propose d'installer dans la salle du centre culturel une sono fixe.

Des devis ont été demandés :

– Festivitré : 673.97€ TTC

– Distrilec : 1034.56€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le devis de Festivitré pour un montant de 673.97€ TTC.

2016-03-17 – Rapport annuel de Domalire

Mr Pierre ROLLAND, 3ème adjoint, expose :

La bibliothèque municipale de Domalain est entrée en 2015 dans le Rouedad (mise en réseau des Médiathèques), ce qui a contribué à son développement.

Le rapport d'activités 2015, établi par Christelle CORDONNIER, adjoint du patrimoine en charge la

bibliothèque, a été remis pour information à chaque conseiller municipal.

Ce rapport indique que la bibliothèque dispose maintenant de 5500 ouvrages, tous répertoriés informatiquement. 334 personnes sont adhérentes. A ce nombre, se rajoutent l'Ecole Notre-Dame, le Foyer Béthanie, le Centre de Loisirs et l'espace-jeux des Assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention près du Conseil Général pour l'achat de ces livres au titre de l'aide à la lecture publique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2016-03-18 – Personnel communal : transformation de poste

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

En raison de l'avancement de grade d'un agent municipal, il est nécessaire de procéder à une transformation de poste :

- Transformation d'un poste de rédacteur (catégorie B, filière administrative) en un poste de rédacteur principal de seconde classe au 01/01/2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider cette transformation de poste.

2016-03-19 – Création du budget de l'Oseraie

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été évoqué le fait de créer un budget annexe : l'Oseraie. De ce fait, il s'agit de délibérer sur la création du budget de l'Oseraie.

Ce budget sera approuvé ultérieurement, après notamment les formalités administratives (demande de N° INSEE, de la soumission à la TVA).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un budget annexe "l'oseraie"

2016-03-20 – Amendes de police

Il s'agit de demander auprès de l'Agence routière de Vitré une subvention au titre des amendes de police. Le projet porte sur la création d'un ralentisseur rue Brune, à l'entrée du bourg.